

■ VILLEPREUX

Les bacheliers mentionnés récompensés



Les bacheliers de Villepreux ayant décroché une mention sont invités à se faire connaître. La Ville souhaite les récompenser avec des chèques cadeaux : 40 euros pour les mentions *assez bien*, 60 euros pour les mentions *bien* et 80 euros pour les mentions *très bien*. Ils seront invités fin septembre à participer à la cérémonie des *Villepreusiens à l'honneur* quelle que soit leur mention. Les jeunes bacheliers doivent transmettre leur relevé de notes ainsi qu'une attestation de domicile au service événementiel de la mairie (place Mendès-France, 78 450 Villepreux) ou à cette adresse : evenementiel@villepreux.fr